

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1282**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Plan de cession - Habitat spécifique logement social - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 12 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 bis, rue Saint-Simon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1282**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Plan de cession - Habitat spécifique logement social - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 12 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 bis, rue Saint-Simon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Le projet de résidence sociale Saint-Simon 2 constitue la deuxième tranche de travaux de la résidence Saint-Simon, dont la première tranche, située au n° 10, a été mise en location en 2009.

Ce dossier fait partie de la reconstitution de l'offre du Foyer de travailleurs migrants "Rhin et Danube" situé dans le 9° arrondissement, établissement à chambres collectives dont la résorption et la reconstruction étaient prioritaires dans le cadre du plan quinquennal de restructuration des Foyers de travailleurs migrants. La reconstitution de la capacité nécessaire a été réalisée hors du site du Foyer "Rhin et Danube", sur le 9° arrondissement en priorité mais également hors de l'arrondissement.

L'ancien foyer a été fermé définitivement en juin 2005, la réalisation de ce présent projet achèvera cette reconstitution.

Les résidents occupants ce foyer ont tous été relogés depuis plusieurs années, cette opération vise donc à prendre en compte les besoins des publics actuels. Néanmoins, il permettra aux résidents de l'ancien foyer qui le souhaiteraient de revenir sur le quartier.

L'organisation de la nouvelle résidence s'articulera ainsi autour du principe de mixité des publics accueillis et permettra en outre de répondre aux besoins du quartier qui compte parmi ses demandeurs une part importante de personnes isolées en recherche de logement (du jeune isolé à l'isolé vieillissant) ayant des niveaux de ressources très faibles, ainsi que des familles monoparentales et couples avec enfants.

La réalisation de cette deuxième tranche ne pouvait être mise en œuvre tant que le Grand Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, n'avait pas la maîtrise totale de la copropriété. Grand Lyon habitat a réussi à capter le dernier lot restant en 2015.

Le projet s'implante dans un quartier qui a fait l'objet d'importantes transformations urbaines avec la construction de plusieurs programmes de logements collectifs. Il s'agit d'un immeuble qui date des années 1930 et qui est de bonne qualité architecturale. Néanmoins, une réhabilitation lourde est nécessaire et une redistribution totale de chacun des niveaux est envisagée. Ainsi, le projet prévoit de passer de 14 à 29 logements, avec des surfaces plus conformes aux surfaces réglementaires.

II - Désignation des biens cédés

La Métropole se propose de céder, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, 12 lots dans un immeuble en copropriété situé à Lyon 9°, 10 bis, rue Saint-Simon, cadastré AV 40, et dont la désignation est la suivante :

- lot n° 1 : un local composé d'un magasin sur rue, un autre magasin cuisine et chambre sur cour, d'une superficie d'environ 116 mètres carrés, 4 caves portant les numéros 3, 5, 9 et 18 et un grenier portant le numéro 8, avec les 96/1 000 des parties communes générales et du sol ;

- lot n° 2 : un appartement d'une superficie d'environ 71,50 mètres carrés, situé au rez-de-chaussée, une cave portant le numéro 6 et un grenier portant le numéro 17, avec les 78/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 3 : un appartement d'une superficie d'environ 60,50 mètres carrés, situé au 1er étage, une cave portant le numéro 4 et un grenier portant le numéro 7, avec les 73/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lots n° 4 et n° 5 réunis en un appartement d'une superficie d'environ 115,30 mètres carrés, 2 caves portant les numéros 1 et 16 et 2 greniers portant les numéros 11 et 13, avec les 139/1 000 des parties communes générales attachés à ces lots ;

- lot n° 6 : un appartement, d'une superficie d'environ 60,10 mètres carrés, situé au 2° étage, une cave portant le numéro 15 et un grenier portant le numéro 18, avec les 73/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 9 : un appartement d'une superficie d'environ 59,50 mètres carrés, situé au 3° étage, une cave portant le numéro 7 et 2 greniers portant les numéros 10 et 14, avec les 70/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 10 : un appartement d'une superficie d'environ 35,90 mètres carrés, situé au 3° étage, une cave portant le numéro 8 et un grenier portant le numéro 6, avec les 50/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 11 : un appartement d'une superficie d'environ 75,40 mètres carrés, situé au 3° étage, une cave portant le numéro 12 et un grenier portant le numéro 15, avec les 85/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 13 : un appartement d'une superficie d'environ 38,10 mètres carrés, situé au 4° étage, une cave portant le numéro 10 et un grenier portant le numéro 12, avec les 48/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 14 : un appartement d'une superficie d'environ 71,50 mètres carrés, situé au 4° étage, une cave portant le numéro 14 et 1 grenier portant le numéro 2, et dans les combles, une petite pièce avec une lucarne portant le n° 5, avec les 81/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

- lot n° 15 : une pièce d'une superficie d'environ 20 mètres carrés, située au 5° étage (grenier n° 16) avec 1/1 000 des parties communes générales attachés à ce lot ;

III - Conditions de cession

Aux termes du compromis qui a été établi et compte tenu des travaux de réhabilitation lourds à réaliser par l'OPH Grand Lyon habitat (montant estimé à 1 589 102 €), cette cession interviendrait, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 décembre 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 12 lots dans un immeuble en copropriété situé 10 bis, rue Saint-Simon à Lyon 9°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre :

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole pour la valeur historique de 867 638,72 € en dépenses - compte 204 412 - fonction 01 et en recettes - comptes 2118 et 2112 - fonction 01 - opérations n° 0P07O2752, 0P09O2754 et 0P14O2759.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.